

CRONOS FINANCE FUNDS (CH) - CRONOS Active Allocation Fund

Rapport annuel au 30 septembre 2024

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	10
Rapport de performance	12
Rapport abrégé de la société d'audit	13



Chemin de la Damataire 28
Case postale
CH-1009 Pully

www.cronosfinance.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 691
CH-1001 Lausanne

www.gerifonds.ch

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 691
1001 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président

Oren-Olivier PUDER
Vice-président

Fabrice WELSCH
Membre

Simona TERRANOVA
Membre

Michel AUBRY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, Chief Executive Officer
Bertrand GILLABERT, Chief Financial Officer
Sandra BERCHIER, Chief Compliance Officer
Frédéric NICOLA, Chief Fund Risk & Regulatory Officer
Antonio SCORRANO, Chief Operating Officer

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

PricewaterhouseCoopers SA
Avenue Giuseppe-Motta 50
1202 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à CRONOS FINANCE SA, Pully.

Information aux investisseurs

Modification concernant la direction du fonds

La composition du conseil d'administration de la direction du fonds est modifiée, à compter du 15 mai 2024, avec le départ de M. Patrick Botteron, membre, et la nomination de M. Michel Aubry, en tant que nouveau membre.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale des modifications susmentionnées.

Utilisation du revenu net au 30 septembre 2024

Date Ex VNI : : 17/12/2024

Date de paiement : 19/12/2024

Classe	Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
				en Suisse			à l'étranger
				Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Classe I	Non	12	CHF	14.70	5.145	9.555	9.555

Chiffres comptables

Aperçu	Devise		01.10.23	01.10.22	01.10.21
			30.09.24	30.09.23	30.09.22
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	classe I	CHF	53'090'722.70	46'430'500.57	39'698'650.55
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	classe I	CHF	1'048.31	944.44	908.64
Total Expense Ratio (TER) synthétique	classe I		1.74%	1.74%	1.76%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	30.09.24	30.09.23
Avoirs en banque		
à vue	1'676'838.18	1'557'892.07
à terme	1'206'276.50	2'615'085.00
Valeurs mobilières		
Parts d'autres placements collectifs	50'185'548.05	42'214'559.24
Autres actifs	83'068.18	97'127.15
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	53'151'730.91	46'484'663.46
Autres engagements	-61'008.21	-54'162.89
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	53'090'722.70	46'430'500.57

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	01.10.23	01.10.22
		30.09.24	30.09.23
Position au début de la période comptable		49'162	43'690
Parts émises		7'642	6'038
Parts rachetées		-6'160	-566
Position à la fin de la période comptable		50'644	49'162

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	46'430'500.57	39'698'650.55
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-624'357.40	-467'483.00
Solde des mouvements de parts	1'634'262.17	5'193'431.40
Résultat total	5'650'317.36	2'005'901.62
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	53'090'722.70	46'430'500.57

Compte de résultat	Période comptable	01.10.23	01.10.22
		30.09.24	30.09.23
Revenus			
Revenus des avoirs en banque			
à vue		5'498.71	3'812.98
à terme		39'332.32	49'382.35
Intérêts négatifs		0.00	-71.71
Revenus des valeurs mobilières			
Parts d'autres placements collectifs		745'097.38	622'821.07
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		-16'449.06	-12'793.98
Total des revenus		773'479.35	663'150.71
Charges			
Intérêts passifs		0.00	-263.55
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-695'481.81	-623'045.31
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		7'715.31	1'212.32
Total des charges		-687'766.50	-622'096.54
Résultat net avant ajustements		85'712.85	41'054.17
Ajustements fiscaux *		659'384.53	581'766.90
Résultat net		745'097.38	622'821.07
Gains et pertes de capital réalisés		5'282.66	-538'349.68
Résultat réalisé		750'380.04	84'471.39
Variation des gains et pertes de capital non réalisés		4'899'937.32	1'921'430.23
Résultat total		5'650'317.36	2'005'901.62
Utilisation du résultat du fonds			
	Période comptable	01.10.23	01.10.22
		30.09.24	30.09.23
Résultat net		745'097.38	622'821.07
Report de l'année précédente		1'493.60	3'029.93
Résultat disponible pour être réparti		746'590.98	625'851.00
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		744'466.80	624'357.40
Report à compte nouveau		2'124.18	1'493.60
Total		746'590.98	625'851.00

* Selon une communication de l'Administration fédérale des contributions

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Parts d'autres placements collectifs					39'526'675.55	74.37
CH0002769351	Credit Suisse Real Estate Fund Interswiss	4'850	CHF	184.00	892'400.00	1.68
CH0008899764	iShares ETF (CH) - iShares SMI -R- ETF (CH)	22'200	CHF	126.24	2'802'528.00	5.27
CH0111762537	UBS ETF (CH) - SMIM (R) -A- CHF	5'300	CHF	274.90	1'456'970.00	2.74
CH0111959190	Swisscanto (CH) Real Estate Fund Resp. Swiss Commercial -FA-	7'800	CHF	100.00	780'000.00	1.47
CH0120791253	SF Sustainable Property Fund	4'200	CHF	126.50	531'300.00	1.00
CH0124238004	Edmond de Rothschild Real Estate SICAV -A-	5'968	CHF	154.00	919'072.00	1.73
CH0139101601	ZKB Gold ETF -AAH (CHF)-	4'670	CHF	581.00	2'713'270.00	5.10
CH0237935637	iShares Swiss Dividend ETF (CH) -A.	14'300	CHF	163.60	2'339'480.00	4.40
CH0237935652	iShares Core SPI(R) ETF (CH) -A-	20'000	CHF	146.10	2'922'000.00	5.50
CH0245633950	Credit Suisse Real Estate Fund LogisticsPlus	9'050	CHF	103.00	932'150.00	1.75
CH0293784861	Swiss Life REF (CH) ESG Swiss Properties	6'400	CHF	118.50	758'400.00	1.43
CH0324608568	Cronos Immo Fund	38'105	CHF	114.50	4'363'022.50	8.22
Suisse					21'410'592.50	40.29
DE000A0F5UJ7	iShares STOXX Europe 600 Banks UCITS ETF	63'500	EUR	20.0067	1'196'042.04	2.25
Allemagne					1'196'042.04	2.25
IE0007UPSEA3	iShares iBonds Dec 2026 Term USD Corp ETF -USD-	101'000	USD	5.111	435'449.79	0.82
IE0008471009	iShares Core EURO STOXX 50 Ucits ETF EUR	11'000	CHF	47.7542	525'296.20	0.99
IE000TG1LG14	MSCI Lead USD-A-Acc Accum Shs -A- USD	12'000	USD	212.15	2'147'509.59	4.04
IE000WWRNBB0	HSBC MSCI WORLD ETF -Hedged CHF-	71'400	CHF	30.10	2'149'140.00	4.05
IE00B3WJKG14	iShares S&P 500 Information Technology Sector ETF USD	43'500	USD	32.00	1'174'221.60	2.21
IE00B6YX5C33	SSGA SPDR ETFs Europe I - SPDR S&P 500 UCITS ETF USD	3'170	USD	572.96	1'532'125.69	2.88
IE00BDT6FS23	SPDR Refinitiv Global Convertible Bond UCITS ETF Hedged CHF	58'000	CHF	36.672	2'126'976.00	4.00
IE00BF1QPK61	SSGA SPDR BBG Global Aggregate Bond UCITS ETF Hedged CHF	65'000	CHF	28.004	1'820'260.00	3.42
IE00BFD2H405	First Trust Cloud Computing ETF -A USD-	19'500	USD	42.80	704'026.83	1.32
IE00BMG6Z448	iShares MSCI EM ex-China ETF USD	112'500	USD	5.5402	525'761.52	0.99
Irlande					13'140'767.22	24.72
LU0956450976	State Street Global Aggregate Bonds Index -I- CHF hedged	110'000	CHF	9.712	1'068'320.00	2.01
LU1652661379	SSGA - State Street Switzerland Screened Index Equity Fund S	64'000	CHF	15.1693	970'835.20	1.83
LU1861132840	Amundi MSCI Robotics & AI ESG Screened cap.	7'624	EUR	95.837	687'881.07	1.29
Luxembourg					2'727'036.27	5.13
US4642872349	iShares MSCI Emerging Markets Index Fund	27'200	USD	45.86	1'052'237.52	1.98
Etats-Unis					1'052'237.52	1.98

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0
Contreparties pour les opérations over-the-counter (OTC)		
Aucune		

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Parts d'autres placements collectifs

CH0008899764	iShares ETF (CH) - iShares SMI -R- ETF (CH)	4'100	0
CH0139101601	ZKB Gold ETF -AAH (CHF)-	520	370
CH0324608568	Cronos Immo Fund	2'380	0
CH0342181937	iShares SBI(R) ESG AAA-BBB Bond Index Fund (CH) -I CHF-	780	0
DE000A0F5UJ7	iShares STOXX Europe 600 Banks UCITS ETF	28'500	0
IE0007UPSEA3	iShares iBonds Dec 2026 Term USD Corp ETF -USD-	101'000	0
IE000TG1LGI4	MSCI Lead USD-A-Acc Accum Shs -A- USD	12'000	0
IE000WMRNBB0	HSBC MSCI WORLD ETF -Hedged CHF-	71'400	0
IE00B6YX5C33	SSGA SPDR ETFs Europe I - SPDR S&P 500 UCITS ETF USD	0	2'710
IE00BMG6Z448	iShares MSCI EM ex-China ETF USD	112'500	0
LU1495638816	Swisscanto (LU) Bond Fund-Responsible Secured High Yield DTH	4'500	0

Positions fermées en cours de période comptable

Parts d'autres placements collectifs

IE00B8BVCK12	iShares MSCI World Hedged UCITS ETF - CHF -	0	30'000
IE00BJBYDQ02	CSIF (IE) MSCI World ESG Leaders Blue ETF -B- USD	0	12'000

Droits de souscription

CH1326289522	Cronos Immo Fund drt 04.03.24	35'725	35'725
CH1355290185	Swiss Life REF (CH) ESG Swiss Properties drt 12.07.24	6'400	6'400

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options

2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

CRONOS FINANCE FUNDS (CH) – CRONOS Active Allocation Fund	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des promoteurs de vente	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Classe I	1.50%*	Max. 2.00%	Max. 0.80%	

* En cas d'investissement dans des fonds cibles liés (tels que définis dans le contrat de fonds), la direction du fonds peut décider de prélever une commission de gestion forfaitaire réduite. Dans un tel cas, le taux annuel appliqué pour cette commission sera alors inférieur à celui indiqué dans le tableau ci-dessus.

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser les activités de promotion de la vente. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum de la commission de gestion des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds est déterminée à la fin de l'exercice comptable et chaque jour où des parts sont émises ou rachetées. Les jours où les bourses ou marchés des principaux pays de placement du fonds sont fermés (par exemple, jours bancaires et boursiers fériés), il n'est pas effectué de calcul.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds peut également être déterminée à des dates auxquelles des parts ne sont pas émises ou rachetées, à des fins de calculs et mesures de la performance ou de calculs de commissions exclusivement. Elle ne peut en aucun cas servir de base à des ordres de souscription ou de rachat de parts.

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours actuels payés sur le marché principal. Les autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour déterminer la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à leur valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus. Si une valeur nette d'inventaire n'est pas disponible ou disponible uniquement sur une base estimative, la direction du fonds évalue cette valeur au prix probable réalisable avec diligence au moment de l'évaluation en utilisant des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique (Fair Value). Elle peut se baser sur des données fournies par les dépositaires, administrateurs ou gestionnaires des fonds cibles.

La valeur des instruments du marché monétaire qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public est déterminée de la manière suivante : le prix d'évaluation des placements est adapté successivement au prix de rachat, en partant du prix net d'acquisition, avec maintien constant du rendement de placement calculé en résultant. En cas de changements notables des conditions du marché, la base d'évaluation des différents placements est adaptée au nouveau rendement du marché. En l'absence d'un prix de marché actuel, on se réfère généralement à l'évaluation d'instruments du marché monétaire présentant des caractéristiques identiques (qualité et siège de l'émetteur, monnaie d'émission, durée).

Les avoirs en banque sont évalués à hauteur du montant de la créance plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

Les contrats à terme (contrats futures et forwards) et les contrats d'options négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public sont évalués sur la base du prix de clôture ou de règlement publié par la bourse ou l'autre marché réglementé ouvert au public qui constitue le marché principal de ces contrats. Les contrats à terme et d'options qui ne sont pas négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public (dérivé OTC) sont évalués au moyen de modèles d'évaluation appropriés et reconnus par la pratique, sur la base de la valeur vénale des sous-jacents.

La valeur nette d'inventaire d'une part d'une classe du fonds résulte de la quote-part de la valeur vénale de la fortune du fonds attribuable à la classe en question, réduite d'éventuels engagements attribuables à cette classe, divisée par le nombre de parts en circulation de cette même classe. La valeur nette d'inventaire est arrondie à deux décimales.

Rapport de performance

		2021	2022	2023	2024 au 30 sept.
Performance : – Classe I (lancée le 31.03.14)	%	5.51	-14.63	6.02	8.96

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de l'Asset Management Association Switzerland AMAS.
2. Le fonds n'ayant pas d'indice de référence, sa performance n'est pas comparée à un tel indice.
3. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

à l'attention du Conseil d'administration de la direction de fonds Gérifonds SA,
Lausanne

Rapport abrégé sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de placement CRONOS FINANCE FUNDS (CH) avec le compartiment CRONOS Active Allocation Fund comprenant le compte de fortune au 30 septembre 2024, le compte de résultat pour l'exercice clos à cette date, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC).

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants du fonds de placement ainsi que de la direction de fonds, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration de la direction de fonds. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport annuel, à l'exception des comptes annuels et de notre rapport correspondant.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la direction de fonds relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration de la direction de fonds est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat de fonds et au prospectus. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou dans leur ensemble, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne de la direction de fonds pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds de placement.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration de la direction de fonds, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

PricewaterhouseCoopers SA

Jean-Sébastien Lassonde
Expert-réviseur agréé
Auditeur responsable

Mathilde de La Pomélie
Expert-réviseuse agréée

Lausanne, 14 janvier 2025

Annexe:

Comptes annuels comprenant le compte de fortune au 30 septembre 2025, le compte de résultat pour l'exercice arrêté à cette date, des indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts, ainsi que les informations supplémentaires selon l'art. 89, al. 1, let. b–h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC)